

Chronique Roubaisienne

BUREAU: 39, Rue Pauvrière, 39 — ROUBAIX
TELEPHONE: Numéro 3.25 — TELEPHONE

Vraiment

Nous avons posé plusieurs questions à l'administration municipale et, dès le lendemain, l'administration municipale nous a répondu par la voie de son Journal officiel. La réponse est typique, aussi brava-t-elle les critiques de la Croix, qui nous reproche de piller nos confrères pour les discuter, nous allons reproduire in-extenso, les explications de M. Edouard Deygter.

Quel qu'en soit le journal papiste, c'est encore la façon la plus logique de mettre les lecteurs à même de juger, la façon la plus honnête de discuter avec des adversaires.

Cela prouve, du reste, que nous ne craignons pas la contradiction même dans notre journal.

Je n'ai qu'un mot à répondre, à déclarer M. Deygter. Lorsqu'un agent est accusé d'une faute, une enquête est ouverte, le rapport n'est transmis par la voie hiérarchique et jamais je n'ai hésité à infliger une punition méritée. Dans aucune circonstance, je n'ai pris de décision contraire aux avis formulés par les chefs directs de nos agents qui sont les meilleurs juges pour apprécier les mesures qui doivent être prises dans l'intérêt de la discipline et de l'autorité morale indispensables aux agents de la force publique.

Pour les trois cas signalés, l'enquête a, pour deux d'entre eux, considérablement diminué la responsabilité des agents en cause et leur a été infligée une punition en rapport avec la faute commise. Quant au troisième, il a été reconnu innocent de l'accusation portée contre lui.

Et le Journal de la municipalité fait suivre d'un gros point d'exclamation la phrase dans laquelle il résume l'interview.

On ne voit pas bien où est l'ans tout cela le favoritisme municipal, s'écrie-t-il.

Notre confrère semble mal connaître le cas de Deygter. Permettez-moi de vous dire que c'était le lundi du festival; dès le matin un délégué était venu se plaindre de l'agent. Le soir il causait — comme lui-même s'il dit dans un procès-verbal — un soir, d'heure dans le quartier, au cours d'une scène violente avec sa femme.

Et, comme le commissaire de police s'informait, il fut grossièrement insulté par l'agent qui, à un certain moment, voulut se lancer sur lui.

Pour grave, disent les partisans de la discipline à outrance.

Très bien, mais alors pourquoi ne pas laisser dans le même régiment le soldat qui aura insulté son capitaine et aura voulu le gifler ? Pourquoi le renvoyer à Biribi quand ce n'est pas à la mort ?

Cas différents, nous répondra-t-on.

Au point de vue de la discipline, non.

L'agent a été remis dans le service actif. De lui le commissaire de police a dit : « Dans quel poste se trouve-t-il ? »

Pas encore dans celui du commissaire inspecteur, nous l'espérons, du moins. Mais cela viendra fatalement, car les agents changent de poste tous les six mois.

En attendant que les affaires de service, commissaire inspecteur et agent basculent vont se rencontrer, se couvoyer, sans cesse.

Acceptez-vous cette situation dans l'armée, dans la gendarmerie, dans les douanes ?

Mais vous ne l'accepteriez même pas dans une usine et mettriez irrémédiablement à la porte l'ouvrier qui aurait injurié son contremaître !

Proposés dans la police sont, pourquoi certains agents de la police, plutôt, jouissent-ils d'un traitement privilégié ?

N'est-ce pas du favoritisme cela ?

R. L.

Arrestation d'un apache

Henri Goddefroy qui porta deux coups de couteau à Deygter a été arrêté sur la place du Commerce.

La jeunesse de Victor Deygter avait été assaillie orageuse, mais son repentir fut des plus sincères et, depuis son retour de Belgique, il travaillait consciencieusement pour le compte de M. Goffin, entrepreneur, rue de l'Épave, ayant complètement rompu avec ses habitudes belliqueuses.

C'est sur un chantier appartenant à cet entrepreneur que deux anciens camarades vinrent trouver Victor Deygter.

L'un d'eux se nommait Henri Goddefroy, l'autre Paul Impens.

Ils venaient reprocher à l'ex « Marie-Louise » d'avoir approuvé à la police la présence à Roubaix d'un expulsé, Edouard Impens, le frère de Paul.

Sûr de son innocence, Victor Deygter haussa les épaules en s'entendant ainsi et il s'apprêta à répondre pour se disculper lorsqu'il reçut successivement deux coups de couteau.

Atteint au côté droit du cou et à l'épaule droite, le malheureux s'affaissa sur le sol tandis que ses menaces se faisaient entendre par la police il avait été impossible de mettre la main sur eux.

Mardi soir, les agents Clarisse et Vanbasse passaient place du Commerce lorsqu'ils aperçurent Henri Goddefroy. Ils se précipitèrent aussitôt sur lui et le conduisirent au poste de police du 2e arrondissement.

Là il apprit de la bouche du commissaire qu'il était sous le coup d'un mandat d'arrêt, émanant de M. Houeix, juge d'instruction à Lille pour coups et blessures volontaires sur Victor Deygter.

Henri Goddefroy qui, seul, avait frappé et à par conséquent sur la conscience les deux blessures faites à son ancien camarade, n'a pu garder de protester.

Il est parti pour Lille, hier après-midi. On recherche toujours Paul Impens. Quant au blessé, il a quitté l'hôpital, complètement guéri.

Découverte d'une noyée

Une femme disparue depuis quatre jours est retrouvée dans le canal.

Le commissaire de police du 3e arrondissement, écrit-nous mardi, a été informé que Mme Zélie Vandekerckove, âgée de 45 ans, avait quitté son domicile, 37, rue Dupire, le matin pour se rendre à la messe. Elle n'est revenue que le soir et a déclaré qu'elle n'avait rien vu de sa femme disparue depuis quelque temps d'une manière, et tout porte à croire que d'ici peu on retrouvera son corps dans le canal.

Avant de partir, elle avait pris soin de se faire accompagner par son mari.

Nous étions malheureusement propète.

Hier, vers midi et demi, un ouvrier passant sur le quai de Lorient aperçut un cadavre qui surmontait le long de la berge. Il s'arrêta et appela du secours et avec l'aide de Remi Lamiet et Léon Lefebvre, il parvint à retirer le corps.

Le commissaire de police vint faire les constatations d'usage, après quoi on conduisit le cadavre à la morgue.

Il fut aussitôt reconnu pour être celui de la femme qui avait disparu de son domicile la nuit de samedi à dimanche.

CHUTE GRAVE DANS UN ESCALIER

Mardi soir, M. Joseph François, âgé de 70 ans, demeurant rue de Lauvry, cour Boyval, se dirigeait vers sa chambre située au premier étage, lorsqu'il arriva au milieu de l'escalier le vitrailier permit l'équilibre et vint s'abattre sur le sol.

Relevé aussitôt par Mme Copiaux, François qui perdait du sang en abondance par une plaie au sommet de la tête, a reçu des soins à la pharmacie Corbeau. Il fut ensuite transporté à l'hôpital.

Hier matin, M. le docteur Buttrille, qui a constaté une fracture de la crâne a pratiqué l'opération de trepan. L'état du blessé est toujours très grave.

Le praticien a déclaré que François avait dû tomber à la suite d'une attaque d'apoplexie.

RETOUR DE L'ENFANT PRODIGE

Le franc page dont nous annoncions la fuite en Belgique, a été arrêté, hier, à Anvers, porteur, en outre, de quarante-huit obligations.

Ayant besoin de vendre une des quarante-huit restantes, il avait donné au faux civil, ce qui lui valut d'être conduit devant le commissaire de police.

La jeune excursionniste se troubla et finit par avouer qu'il s'agit Henri Nœveland, domicilié à Roubaix, qui a été arrêté chez ses parents après avoir volé la caisse.

On a télégraphié aussitôt à Roubaix et le père, averti, va faire les démarches nécessaires pour faire rapatrier l'enfant prodige. On croit néanmoins que le rapatriement sera difficile car il y a fausse déclaration d'état-civil et port d'arme prohibée. Or, on sait que la police belge ne plaisante pas, en ce qui concerne ces sortes de délits et il se pourrait que le jeune Henri fut maintenu jusqu'à condamnation.

H. Nauwelaers

Le chirurgien H. Nauwelaers, rue de la Liberté, Roubaix, a été nommé sans douleur. M. Nauwelaers, 506, rue de la Liberté, Roubaix, a été nommé sans douleur.

SERVICE DE L'ABATTOIR

Article 1er. — Pendant les mois de mai, juin, juillet, août et septembre, l'abattoir sera ouvert de dimanche de 5 heures à 9 heures du matin; aucun abattage ne pouvant plus être fait après huit heures du matin.

Art. 2. — M. l'inspecteur principal des denrées alimentaires, directeur de l'abattoir, M. le commissaire central de police et le procureur en chef de l'octroi sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

POUR TAPAGE

Jules Debisschoff, 28 ans, qui a le générique gai, chantant une petite romance vers midi, sans souci de la tranquillité des habitants. Il a été, malheureusement pour lui, rencontré par les agents qui l'ont conduit au poste de police et lui ont dressé une contravention bien méritée.

MOUVEMENT SOCIAL

SOLIDARITE OUVRIERE. (Chorale). — Répartition générale, demain vendredi à huit heures du soir, au local ordinaire, Coopérative « La Paix », boulevard de la République.

CAMBIERE SYNDICALE DES OUVRIERS COUVREURS. — Les ouvriers couvreurs sont invités à assister à la réunion de la corporation qui aura lieu aujourd'hui jeudi 20 juin, à sept heures et demie, au soir.

Ordre du jour. — Nomination de la commission définitive. — Nomination de la commission de Contrôle. — Divers collecteurs.

Les inscriptions sont reçues au « Plat d'Or », grande-place, Roubaix, chez Louis Debruyne, angle des rues Miribel et du Crémier, à Watrellos.

SYNDICAT DES METALLURGISTES. — Vendredi, à huit heures précises du soir, réunion de la commission de contrôle.

Ordre du jour. 1. Election du secrétaire. — 2. Contrôle de mai. — Divers.

— Dimanche 23 juin, à dix heures du matin, assemblée générale au siège du Syndicat, Grand-Place, Roubaix.

Ordre du jour. — 1. Compte rendu et procès-verbaux. — 2. Compte rendu du contrôle de mai. — 3. Contrôle de mai. — 4. Admission de nouveaux adhérents. — 5. Contrôle, collecte, nomination de contrôleurs.

SAVON DU CONGO

Blancheur du Teint
Victor VAISSIER

ÉTAT CIVIL

de ROUBAIX du 19 juin 1937

Naissances. — Arthur Lagouge, rue de Beaumont, 141. — Lucien Bondroit, rue de Blanche-Maille. — Mireille Vanhaeck, rue de Blanche-Maille. — Henri Robbe, rue de la Balance, cour de la Creche. — Julien Arens, rue de la Guinguette. — Gabrielle Maes, rue Voltaire, cour Dufluy. — Alphonse Vanost, rue de Flandre, cour Vantroyen. — René Nègre, rue de l'Ommelet, cour Ferret. — Nelly Desmette, boulevard Beaupaire, 79. — Héloïse Vanlier, rue Brézin, 4. — Emilie Potier, rue de Montgolfier.

Décès. — Suzanne Heudre 2 mois rue du Moulin 123. — Jules Vandermersch, 14 jours, rue Olivier de Serres, cour Vaninisme, 24. — Adolphe M. Petit, 6 ans, journalier, rue Branche-Maille. — Florence Van Thuyne, 2 mois, rue des Longues Haies, 113, cour Legros, 11.

WATRELOS

Rôdeurs de frontières
Des gendarmes en tournée surprennent dans un champ de blé trois dangereux repris de justice.

Mardi soir, des gendarmes de Watrellos en tournée près d'un champ de seigle, ils remarquèrent dans le milieu du champ une vingtaine de bottes de paille. Selon le brigadier, il s'agit de gendarmes surpris dans leur sommeil, dans ce champ par des rôdeurs de frontière, qui devaient s'en servir comme lits.

A une heure et quart, les gendarmes repassèrent près du fameux champ de seigle, et se dirigèrent vers les bottes de paille. Les pressentiments du brigadier étaient justes.

Les gendarmes surpris dans leur sommeil, trois dangereux rôdeurs de frontière auteurs de plusieurs vols.

Angelus Lingier, 23 ans, se disant chauffeur, sans domicile fixe, Watrellos. Il était porteur d'une notification de M. Leclercq, huissier, à Lille, pour se présenter au tribunal correctionnel, pour s'être introduit à l'aide de violence dans le domicile de Mme Fontaine.

Il était vêtu d'un complet de cheviotte qu'il avait volé le dimanche 16 juin à sept heures du soir, chez M. Leclercq, cultivateur, à Mous.

Hunert Ysebaert, 20 ans, manoeuvre de maçon sans domicile fixe.

Celui-ci était porteur d'une feuille l'appelant à comparaître devant M. le juge d'instruction de Courtrai pour avoir à répondre de certains faits qui lui ont été reprochés.

Le troisième a déclaré se nommer Gustave Olivier 19 ans, peigneur, sans domicile fixe.

Mme Dubois, fermière, au Vinhoule, mise au courant de ces faits, a déclaré que de puis moins de trois mois, 23 poutles lui avait été volées. Mais elle n'osait déposer de plainte redoutant un vengeance des rôdeurs qui sont nombreux dans cette partie de Watrellos.

Le 4 courant, quatre de ces malfaiteurs qui avaient tourné autour de son habitation lui avait enlevé trois poutles. Mme Dubois mise au courant de ces malfaiteurs a formellement nommé Lingier et Ysebaert comme faisant partie de la bande.

Au cours de l'enquête que mena le brigadier de gendarmerie, ce dernier apprit qu'un vol de poutles avait été commis il y a quinze jours chez M. Clarisse, cultivateur. Ce dernier a reconnu Ysebaert comme l'un des auteurs du vol.

En outre, M. Buehart, commissaire de police se dit que ces malfaiteurs pouvaient bien être les auteurs du vol de vêtements commis chez M. Francis Ernout, appretier au Calvaire Nutkin à Watrellos, le 4 mai dernier.

Les soupçons de M. le commissaire étaient fondés car Lingier a reconnu être l'auteur de ce vol.

D'ailleurs, ces trois vauriens reconnurent tous les vols qui leur sont reprochés, mais ils rejettent la faute l'un sur l'autre.

Les trois a été dirigés sur Lille hier après-midi.

ÉTAT CIVIL

de ROUBAIX du 19 juin 1937

Naissances. — Arthur Lagouge, rue de Beaumont, 141. — Lucien Bondroit, rue de Blanche-Maille. — Mireille Vanhaeck, rue de Blanche-Maille. — Henri Robbe, rue de la Balance, cour de la Creche. — Julien Arens, rue de la Guinguette. — Gabrielle Maes, rue Voltaire, cour Dufluy. — Alphonse Vanost, rue de Flandre, cour Vantroyen. — René Nègre, rue de l'Ommelet, cour Ferret. — Nelly Desmette, boulevard Beaupaire, 79. — Héloïse Vanlier, rue Brézin, 4. — Emilie Potier, rue de Montgolfier.

Décès. — Suzanne Heudre 2 mois rue du Moulin 123. — Jules Vandermersch, 14 jours, rue Olivier de Serres, cour Vaninisme, 24. — Adolphe M. Petit, 6 ans, journalier, rue Branche-Maille. — Florence Van Thuyne, 2 mois, rue des Longues Haies, 113, cour Legros, 11.

UN SCANDALE

Des bruits singuliers couraient en ville depuis plusieurs jours, concernant M. Albert Petit, 67, rue de Lille, né à Maulers (Oise), en 1855, directeur du service des Pompes Funèbres. M. Petit était considéré comme se livrant à des dépenses excessives. Mais nous ne pouvions nous faire l'écho des accusations portées contre ce fonctionnaire.

Une enquête avait été entreprise à son sujet, elle fut menée si discrètement que personne ne s'attendait à la nouvelle que voici et qui nous fut communiquée dans la soirée de mercredi : prévenu de détournements, M. Petit venait d'être arrêté. C'est M. Rougier, commissaire de police du 2e arrondissement, est chargé d'instruire cette affaire.

Un journal de la région qui présentait l'affaire, mais ne la connaissait que vaguement avait annoncé, mardi matin, que le directeur des Pompes Funèbres de Tourcoing, allié des députés et de la politique n'était pas étranger à son déplacement. Cette nouvelle était totalement inexacte. Cette fois il y avait pas lieu d'incrimer la politique. Quant au déplacement de M. Petit, il n'est que relatif. M. Petit était à Tourcoing depuis le 9 juin 1930. C'est à 6 heures qu'il a été arrêté par l'agent de sûreté Lepiat, l'inspecteur de la Compagnie, qui était à Tourcoing depuis quelques jours avait déposé une plainte pour détournement de fonds, entre les mains du commissaire de police du 2e arrondissement.

LETTRE TOURQUENNOISE

BUREAU: 89, RUE DU CASINO, TOURCOING

— Des bruits singuliers couraient en ville depuis plusieurs jours, concernant M. Albert Petit, 67, rue de Lille, né à Maulers (Oise), en 1855, directeur du service des Pompes Funèbres. M. Petit était considéré comme se livrant à des dépenses excessives. Mais nous ne pouvions nous faire l'écho des accusations portées contre ce fonctionnaire.

Une enquête avait été entreprise à son sujet, elle fut menée si discrètement que personne ne s'attendait à la nouvelle que voici et qui nous fut communiquée dans la soirée de mercredi : prévenu de détournements, M. Petit venait d'être arrêté. C'est M. Rougier, commissaire de police du 2e arrondissement, est chargé d'instruire cette affaire.

Un journal de la région qui présentait l'affaire, mais ne la connaissait que vaguement avait annoncé, mardi matin, que le directeur des Pompes Funèbres de Tourcoing, allié des députés et de la politique n'était pas étranger à son déplacement. Cette nouvelle était totalement inexacte. Cette fois il y avait pas lieu d'incrimer la politique. Quant au déplacement de M. Petit, il n'est que relatif. M. Petit était à Tourcoing depuis le 9 juin 1930. C'est à 6 heures qu'il a été arrêté par l'agent de sûreté Lepiat, l'inspecteur de la Compagnie, qui était à Tourcoing depuis quelques jours avait déposé une plainte pour détournement de fonds, entre les mains du commissaire de police du 2e arrondissement.

ment. Les détournements s'élevaient à plusieurs milliers de francs.

L'enquête que nous avons faite dans la soirée ne nous a pas permis de contrôler certains bruits répandus par d'ex-amis de Petit. Dans l'enquête immédiate de ce dernier, on est montré extrêmement discret.

Le directeur des Pompes Funèbres, se sentant perdu, avait l'intention de passer en Belgique. Ce n'est là qu'un « on dit ».

Il a été interrogé sommairement dans la soirée par le commissaire de police.

LEURS RENTES

— Chez Heuvelte, entrepreneur, rue de Tournai, Loopold Liebrecht, manoeuvre, 14 ans, à Lannes (Belgique), est passé à la main d'ici.

— 8 jours de repos.

— Aux Châlonnières de Roubaix-Tourcoing, 27 bis, rue de Roubaix, Henri Baas, 26 ans, manoeuvre de peine, rue de la Fontaine, par Duvisser, est communiqué au 2e arr.

— 12 jours de repos.

— Chez Louis Noelle, industriel, 23, rue de Calvaire, Jean Vervaeke, 17 ans, manoeuvre, rue de la Liberté, 236, est communiqué au 2e arr.

— 8 jours de repos.

— Chez M. Dubois, fabricant de fils, 15 ans, manoeuvre, rue de la Liberté, 237, est communiqué au 2e arr.

— 12 jours de repos.

— Chez M. Wasth, entrepreneur de transports, 61, rue de Quinnes, Louis Debruyne, 30 ans, manoeuvre, rue de Flandre, est communiqué au 2e arr.

— 8 jours de repos.

— A la cure de marchands, Alexandre Roriz, 54 ans, rue de la Liberté, 61 à Lille s'est fait entreprendre au point de vue du 2e arr.

— 7 jours de repos.

— Chez Jules Desmiret et fils, fileurs, rue de Bradford, L. Vanneulle, 23 ans, rue de Meun, est communiqué à l'épave gauche.

— 8 jours de repos.

— Au même établissement, Noémi Tuleury, 34 ans, rue du Rhin, est communiqué à la main gauche.

— 6 jours de repos.

— Au même établissement Jules Dupont, 31 ans, rue de la Blanche Porte 131, est fait des contusions au visage, en tombant.

— 6 jours de repos.

— Au même établissement, Etienne Esuonnet, 36 ans, rue Mirabeau, à la Marlière, s'est fait des contusions musculaires, en mettant son métier en route.

— 20 jours de repos.

ASSISTANCE OBLIGATOIRE

M. Maurice Cordier, vice-président du bureau de bienfaisance, a adressé à la commission des mandats de paiement de l'Assistance obligatoire, pour les personnes inscrites avant le premier janvier 1937, seront à leur disposition, au siège de la commission, le vendredi prochain 21 juin, à partir de deux heures de relevée.

ÉTAT CIVIL

de TOURCOING du 19 juin

Naissances. — Simone Deleberghe, rue Nationale, 122. — Léon Couploux, rue Basse, 16. — Roger Verdonck, rue de Gand, 178.

ACCIDENTS DE TRAVAIL

— Fina Joseph, cultivateur, rue de l'Épave, 20, a été blessé à la main droite en déplaçant une planche.

— Desbrière Théophile, ouvrier agricole, même adresse, coupé de la main droite en déplaçant une planche.

— VOL. — Une montre et une chaîne or, d'une valeur de 400 francs, ont été enlevés par un voleur, rue de l'Épave, 20, à l'entrée de l'atelier de M. Leurdan, rue Kléber.

Ce vol a été commis, au moment de la levée du corps, d'un individu qui se trouvait dans la chambre de M. Leurdan.

ÉTAT-CIVIL DE GROIX du 19 juin. — Naissances. — Verriest Achille, rue de Moulhouse, 40. — Lefebvre Adeline, 77 ans, pensionnaire à l'Asphie, rue des Ognons, 177.

ÉTAT-CIVIL du 18 juin. — Naissances. — Desbrière Yvonne, rue de l'Épave, 20. — Vermeesch Germaine, rue Verte, carrière Lorient.

PROCES-VERBAL. — Le garde champêtre Rogé a dressé procès-verbal contre le nommé C. Desbrière, cultivateur, rue de la Creche, et Croix, pour ivresse.

NOUVEAUX RENTES DES TRAVAILLEURS

— Dehoche François 38 ans, ouvrier chez Lethois, pointe de hêtre, par M. Leclercq, inspecteur de travail indifférent. Docteur Vincoit.

DANS LES POSTES. — Mme Millez, receveuse des Postes et Télégraphes, est nommée de 2e classe à Mous-Bourdon, Mlle Yausseau, receveuse des Postes, vient à Mousvaux et Mme Boniface, dame servante des Téléphones à Roubaix, est nommée receveuse à Boudrus.

UN BRAS MUTILE

Le Manchisier Verratte, de Fines, a été le théâtre, dans la matinée d'hier, d'un pénible accident qui a mis en émoi le personnel de cet établissement.

Vers 8 heures, un ouvrier, M. Jules Haller, âgé de 29 ans, demeurant au « Jardin du Vert-Galant », a été transporté à l'hôpital, occupé à passer une pièce d'une toile sur le cylindre.

Soudain, le malheureux eut la main gauche prise dans les franges du lissu et entraîné malgré tous ses efforts dans le mécanisme.

L'infortuné ouvrier eut l'avant-bras droit affreusement mutilé.

A ses cris, ses camarades de travail accoururent, à son secours, et le désagréant du malheureux fut aussitôt arrêté.

Transporté aussitôt dans une salle de l'usine, le blessé y reçut les soins d'un docteur qui fit admettre d'urgence à l'hôpital de la Charité.

Il est probable que l'amputation du bras sera nécessaire.

LE FACTEUR D'EMMERIN EST ARRÊTÉ

Le facteur d'Emmerin, recherché sous l'inculpation d'abus de confiance, a été arrêté dans l'après-midi de mercredi, à St-Maurice.

Conduit aussitôt au parquet, M. Vêrin l'a interrogé au sujet de diverses sommes à lui versées par plusieurs personnes d'Emmerin pour payer leur loyer.

C'est pour avoir oublié de les restituer qu'il a été arrêté.

Le facteur a été interrogé au sujet des imprimés non distribués que l'on découvrit à son domicile, il a déclaré que c'était par négligence et qu'il n'avait rien détourné.

L'administration les postes n'a d'ailleurs jusqu'à maintenant déposé aucune plainte contre lui.

LA PEINTURE CONDUIT A TOUT

Théophile Boucain, 43 ans, demeurant rue de Wazemmes, 12, était employé depuis quelques temps, en qualité de peintre, chez M. Bombèche, maître-peintre, rue Bourriemont.

Afin d'effectuer différents travaux, ce dernier avait remis à Théophile des outils représentant une somme de 65 francs et de l'argent en espèces, à faire une besogne à l'occasion de la pose de plâtre dans la chambre à coucher du patron pour la somme de 15 francs.

On juge de la colère de M. Bombèche lorsqu'il apprit cette opération. Aussi, ce fut

ACCIDENT DE TRAVAIL. — A la briqueterie Delcourt, au Sapt Vert, un ouvrier âgé de 20 ans, s'est contusionné la région de la fosse nasale en poussant un wagon chargé de briques.

8 à 10 jours de repos.

LA FRAUDE. — Le brigadier de gendarmerie Georges Ercolandi, et les gendarmes Amédée Letour, Henri Vienne et Jean Bourouis, en patrouille, mardi vers dix heures et demi du soir, au hameau du Petit Tourai, ont arrêté un certain nombre de fraudeurs qui se déclaraient se nommer Maria Témel, 47 ans, journalière, demeurant au hameau de Roubaix.

La fraude consistait en ce que la femme consistait en 12 poutles d'allumettes chimiques en bois au poids de 13 kilos 200 et d'une valeur de 50 francs.

Marie Témel a été conduite au bureau du brigadier, où elle a été interrogée et dirigée sur Lille.

Lille

Une mercière assommée

AUTOPSIE DE LA VICTIME

Ainsi que nous l'avons annoncé, M. Dutilleul, médecin légiste, a pratiqué, hier matin, l'autopsie de la mercière assassinée, Mme Pédette, assassinée par sa bonne, Catherine Ramon, dans les circonstances que nous avons longuement relatées.

Cette opération a duré environ deux heures. M. Dutilleul, juge d'instruction, y assistait.

Le praticien a relevé sur la victime, une blessure au temporal gauche, ayant provoqué un épanchement de sang, qui occasionna la mort.

Cette blessure a été faite, par un choc contre un objet résistant sur lequel Mme Pédette serait tombée étourdie par les coups de l'assassinée.

Il a constaté en outre plusieurs blessures au sommet de la tête faites par le tisonnier.

Le médecin légiste a établi aussitôt un rapport de ces constatations, qu'il a remis au magistrat instructeur.

Le tisonnier, quant à présent, tout autre mobile du crime. On ne retient qu'un mouvement de colère désordonnée de la servante.

Catherine Ramon n'a pas subi de nouvel interrogatoire. Dans sa cellule elle n'a cessé de pleurer, sans pourtant manifester de repentir.

Le tisonnier homicide et le tablier de toile bleue de la servante ont été saisis comme pièces à conviction. On interrogera sous peu, certaines personnes qui pourront donner les très curieux renseignements.

Travaillez, Prenez de la peine, LES ACCIDENTS MANQUENT LE MOINS

Un peintre tombe de son échelle et se blesse grièvement, un autre peintre meurt d'un même accident. — Un blanchisseur perd le bras sous un cylindre.

Un peintre, M. Alexandre Favier, demeurant 169, rue Jean-Jacques-Rousseau, était occupé monté sur une échelle mercredi vers 4 heures du soir à peindre la façade de l'usine portant le numéro 30 du boulevard de la Liberté.

Soudain, par suite d'un faux mouvement, l'ouvrier perdit l'équilibre et tomba sur le sol à une hauteur de six mètres.

Le blessé fut transporté dans une maison voisine, le blessé reçut les soins de M. le docteur Delassus. Ce dernier constata que dans sa chute, Favier s'était fait de nombreuses contusions sur tout le corps. Il n'y avait rien de plus grave que le bras droit qui plaignait de douleurs intenses dans les reins.

Favier a été conduit en voiture d'ambulance à son domicile.

LES DIVIDENDES DU TRAVAILLEUR

Nous avons relaté le terrible accident, dont fut victime lundi après-midi Julien Vanleux, 30 ans, peintre, demeurant 21, rue de Marché-aux-Bêtes, employé à la réfection du Palais Rameau, ce qui en descendant d'une échelle, tomba d'une hauteur de 3 mètres, se fracturant la crâne.

Comme nous l'avons dit, l'infortuné ouvrier avait été transporté à l'hôpital de la Charité dans un état désespéré.

Malgré tous les soins qui lui furent prodigués, le pauvre homme n'eut pas cessé de se plaindre, jusqu'à ce qu'il fut déclaré mort de ses blessures, dans la soirée de mardi.

UN ENFANT NOYÉ

Dans le quartier de l'Alouette, le long du canal de la Delle, habitent les époux Merveille, qui ont chez eux, en nourrice, une petite fille de trois ans et demi, dont les parents habitent Halobourdin.

Mardi après-midi, l'enfant sortit de la maison pendant que la femme Merveille était occupée à faire ses chambres.

Ne la voyant pas rentrer, elle se mit à sa recherche et trouva la pauvre petite tombée dans un grand courant voisin de la maison.

Elle s'empressa de la retirer, mais malgré tous les soins qui lui furent prodigués, la pauvre fillette ne put être ranimée.

Valenciennes

SI LES FEMMES S'EN MELENT !

La Ligue Patriotique des Françaises y va, dit le « Valenciennais », s'organiser chez nous.

S'agit-il de pousser l'ouvrier de France à produire un peu plus de soldats, tout en diminuant ses salaires, pour permettre aux belles madames de conserver leur luxe, ou de constituer une compagnie d'amazones pour la garde du Saint-Cordon ? Il y a de quoi frémir !

LES COURAGEUX

On a pu lire, dans notre chronique régionale, parmi les « sauveurs », le nom du syndicain courageux du Palais de Justice, M. Danhier Léon.

Cette nouvelle distinction nous permet de féliciter une fois de plus notre courageux citoyen et, nous en sommes sûrs, ce ne sera pas la dernière.

CANTON DE DENAIN

ESCAUDAUN

Un mineur tué

Vers 1 h. 40 de l'après-midi, à la remonte des ouvriers, un terrible accident qui a causé la mort d'un mineur est arrivé à la fosse Saint-Marc.

Le deuxième cage d'ouvriers était en route pour le jour lorsque le griffon arrachant d'un guide un morceau de bois assez long, projeté dans la cage, traversa de part en part un ouvrier nommé Dénain Jean-Baptiste. Le morceau de bois entra dans l'aine droite et ressortit dans le côté gauche du dos. On dut même scier les morceaux sortants pour pouvoir extraire ceux qui se trouvaient dans l'intérieur du corps.

Le malheureux qui avait les entrailles perforées est mort d'un coup. Il était âgé de 28 ans et père d'un enfant.

CANTON DE BOUCHAIN

SARS-ET-SIBIERES

LAS DE LA VIE. — J. D... a tenté de se suicider en se jetant dans une mare.

Il en fut heureusement retiré par le nommé Danas Louis.

Félicitations au sauveur.

MARQUETTE-OU-ESTREVEN

VANDALES OU VOLIERS. — Dans une prairie appartenant à la femme Vignolle, la palissade de clôture a été brisée et les vaches et poulains en pâture se sont enfuis à travers champs.

Plusieurs bêtes étaient entravées, ce qui indignait par les malfaiteurs avaient l'intention de les enlever.

La gendarmerie enquête.

CANTON DE TRELON

FOURMIES

SUICIDE

Mardi soir, vers 8 heures, un jeune homme de 19 ans, Fernand Bastien, demeurant rue du Fourneau à Trieux-Villers, ayant bu plus que son compte se rendit chez son ami, à Fourmies et se frappa d'un coup de couteau au sein gauche, faisant une blessure profonde de 5 centimètres de profondeur. Il a expiré vers 10 heures du soir.

PAS-DE-CALAIS

HENNIN-LIETARD

ACCIDENT GRAVE

Hier matin, vers sept heures, le jeune Théobald Augustin, fils de feu Augustin, âgé de 13 ans et 3 mois, habitant à Hennequin, Douzennes, demeurant à Hennequin-Gohelle, cour des Saucelles, a eu le bras gauche pris dans un engrenage et arraché à hauteur du coude. Le docteur Boulliez a pratiqué aussitôt l'amputation.

PUGILAT. — Procs-verbal a été dressé pour violences réciproques contre Raïson Augustin, 35 ans, commissionnaire à la gare, et Henri Mésière, 30 ans, journalier, qui, le 15 juin courant, se trouvant à la sortie de la gare, ont causé du scandale en se battant à coups de manche de furet.

DOURGES

COUPS ET BLESSURES

La gendarmerie d'Hennin-Lietard a procédé hier à une enquête sur des coups et blessures assez graves reçus par les nommés Quintin François et Duquesnoy Henri, entrepreneurs de plafonnage demeurant à Dourges, de la part d'un sieur Wibaux Albert, ouvrier plafonneur, cuit belge, travaillant à Hennin-Lietard, pour M. Sauvage.

Cet individu leur réclamait le salaire de son frère, mais comme les entrepreneurs n'avaient pas sur eux l'argent nécessaire, il attaqua d'abord Quintin, le terrassa dans un fossé de la rue d'Hennin-Lietard à Dourges et lui porta deux coups de pied sur la tête en disant qu'il lui fallait du sang ou de l'argent. Il ne cessa de le frapper que lorsque Quintin se boucha les yeux.

De là, il courut rejoindre Duquesnoy à l'esplanade Piquette, et lui lança un violent coup de tête dans la figure.

Il aurait fait également un mauvais parti à Duquesnoy, sans l'intervention d'un sieur Lechaetre, Quintin a la tête toute tuméfiée et M. le docteur Cochon lui a prescrit un repos absolu de quinze jours.

NOS CAMBRIOLEURS

Cette fois, les cambrioleurs ont quitté les quartiers élogés en les opérant pour venir à travailler en la ceinture de la ville.

C'est ainsi qu'un cambrioleur portant le numéro 97 de la rue de l'Épave-Maitre, occupé par les curés de St-Etienne qui a été choisi pour leurs exploits.

Malgré le nombre assez restreint qu'ils firent sur le territoire de la ville, ils ont remporté à une autre fois leur visite.

La police avertie a ouvert une enquête.

BREVET ELEMENTAIRE

Ont été reçus à l'École de l'enseignement primaire, à Valenciennes, les candidats suivants : MM. Alexandre Leclercq, Ansel, Baqueville, Bégin, Bérard, Bessé, Bassiaux, Bierbaux, Bonnard, Madolet, Bonnat, Dorjot, Dorjot, Bourgeois, Léon, Brochon, J